

Commune de St Georges de Montclard  
Séance du 28 Août 2025

**Procès-verbal de la séance du 28 Août 2025**

**Le 28 Août 2025**, le Conseil Municipal de Saint Georges de Montclard, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, salle des associations, sous la Présidence de M. Franck PINON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal **23 Août 2025**

**Présents** : Franck PINON, Thierry MARQUES, Pascale GEVAERT, Yannick LECATRE, Jean-Michel COUTURES, Annick AEMMER SALEMBIER, Jacques BLANPAIN, Laurent NAVARRE.

**Absents** : Philippe BEYNEY



**Démissionnaires** : Marie-Laure PASQUIER, Matthieu PASQUIER.

**Secrétaire de séance** : Thierry MARQUES

**ORDRE DU JOUR**

• **Démissions de deux membres du Conseil Municipal**

Mme Marie-Laure Pasquier se présente au début du Conseil Municipal et remet à Mr le Maire sans explication sa démission et celle de son époux Matthieu Pasquier.

Ces deux démissions sont immédiatement enregistrées par notre instance.

• **TARIF DE LA MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES A MME SONZOGNI Claire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande de Mme Claire SONZOGNI de louer la salle des fêtes deux fois par semaine pour **120 €** par mois. Cette personne commencerait le 01 septembre 2025.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De louer cette salle à Mme SONZOGNI Claire pour un montant de **120 €** par mois. Il n'y aura pas de location pour les mois de juillet et août.

Ce loyer prendra effet au 01 septembre 2025.

Afin que cette location soit valable, une convention sera établie entre la commune et le preneur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Mr le Maire à signer cette convention.

- DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Vu** le Code Général de Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

#### **DECIDE**

La création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent des écoles relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 29.5H. Mme Angélique CORNUEL occupera les fonctions d'ATSEM, d'animatrice TAP et accompagnante d'un enfant différent.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée en lien avec le calendrier scolaire (soit 36 semaines) du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

**Vu** le Code Général de Fonction Publique et notamment son article L332-23 1° ;

**Considérant** qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité et sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal

#### **DECIDE**

La création à compter du 01 septembre 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'agent des écoles relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 7H. Mme Capucine MOLINIER occupera la fonction d'animatrice, accueil périscolaire et TAP.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée en lien avec le calendrier scolaire (36 semaines) du 01 septembre 2025 au 03 juillet 2026 inclus.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

## • POINTS DIVERS

### ➤ Information sur une nouvelle association sur la commune

L'association « Yama no Jumo dojo », pilotée par Guillaume, habitant de la commune, sollicite un créneau dans la salle des fêtes les lundis de 18h à 20h.  
Le conseil municipal se positionne favorablement et attend les documents officiels de l'association pour élaborer une convention de mise à disposition.

### ➤ Rentrée scolaire, effectifs, dynamique du RPI

La rentrée scolaire devrait se dérouler dans de bonnes conditions avec des effectifs stables sur l'ensemble du RPI. L'école de Montclard accueille deux classes (TPS/MS/GS avec Christophe) et (GS/CP avec Marie).  
L'ensemble du personnel municipal reste mobilisé et motivé pour cette nouvelle année scolaire.  
Nous accueillerons à nouveau au cours de cette année un enfant porteur de handicap dans la classe de Marie.

Il faut trouver un nouvel espace « nature » pour le projet « école dehors ».

Des travaux ont été réalisés cet été par Eric Hall, notre agent technique avec :

- Réalisation d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite pour accéder à la salle de classe de Marie
- Rangement et étagères pour le matériel dit d'extérieur
- Luminaires changés dans différentes salles avec l'aide la CCICP

Des travaux ont été réalisés par la CCICP :

- Enlèvement des cheminées sur les toitures pour endiguer les fuites
- Sécurisation de la cuve à fuel avec barrières

Le reste des travaux CCICP seront réalisés pendant les vacances d'automne, à savoir :

- Changement de menuiseries à la cantine
- Changement des volets roulants en salle de sieste

### ➤ Point sur les travaux « routes » et planning

Comme indiqué dans le journal communal diffusé fin août seront faits en septembre et octobre les travaux suivants :

- Remise en état de la route des Marzelles de la D21 aux poubelles de St Georges
- Réfection de la route menant à Pata au-dessus du hameau de St Georges

### ➤ Point sur les travaux bâtiments (école, logement Poste, logement Boulangerie)

Conformément à la publication dans le journal communal, le logement de la Poste est rénové avec :

- Changement du système de chauffage et d'eau chaude
- Isolation par l'intérieur des murs donnant sur l'extérieur
- Retouche d'électricité
- Pose d'un parquet sur tout le 1<sup>er</sup> étage
- Peinture de l'ensemble des murs de l'appartement

➤ **Mise à jour des plans du cimetière**

Les plans du cimetière et la nomenclature de recensement des sépultures est obsolète et pas pratique. Un travail d'harmonisation et de remise à neuf s'impose. Deux élus, Pascale G et Jacques B se saisissent de ce dossier pour l'actualiser et le moderniser.

➤ **Colloque des Maires Ruraux de France**

Le Maire informe le conseil municipal de son intention de se rendre au congrès des Maires Ruraux de France qui se tiendra à Poitiers les 26/27 septembre 2025.

Le Maire précise aussi son intention de se rendre au Congrès des Maires de France qui se tiendra en novembre à Paris.

L'ensemble de ses frais de déplacements ont été prévus au budget 2025.

➤ **Programme et organisation des évènements en septembre/octobre :**

➤

**: Organisés par la commune**

- Journées Européennes du Patrimoine, samedi 20 septembre, en collaboration étroite avec la commune de Saint-Martin-des-Combes et l'Office de Tourisme de Mussidan.
  - Ouverture du chemin reliant les deux communes et spectacles par la Cie l'œil écoute.
- Journée des associations, samedi 27 septembre de 10h à 18h à la salle des fêtes en étroite collaboration avec le comité des fêtes.
- Commission citoyenne « Patrimoine et paysages » vendredi 3 octobre à 18h30 à la maison des associations
- Chantier participatif pour rouvrir le chemin menant au Mont Clair au-dessus du village (dates à définir)

**: Organisés par le comité des fêtes**

- Soirée grillades sous la halle, le samedi 20 septembre à partir de 20h
- Vide-greniers le dimanche 5 octobre de 8h à 18h dans le bourg de Montclard

**Séance close à 21h40**

FAIT A ST GEORGES DE MONTCLARD,  
Le 30 Septembre 2025  
Le Maire,

